Dixième année — N° 383 — On s'abonne au Bureau du Journal 17 RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 29 AVRIL 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice : Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles

LES FEMMES ET LA GUERRE à la Ligue des Droits de l'Homme

Sous les auspices de la *Ligue des Droits de l'Homme*, une grande réunion s'est tenue le dimanche 16 avril, à la mairie du 13 arrondissement.

Le sujet traité était : Les Femmes et la guerre. M. Ferdinand Buisson présidait, ce fut particulièrement réussi.

⁂

M. F. Buisson, en ouvrant la séance, nous dit que l'exemple admirable donné par les femmes françaises n'est ni une nouveauté ni une surprise pour la France. La France ne change pas; celle d'hier est semblable à celle d'aujourd'hui et à celle de demain ; seuls des esprits peu observateurs le prétendent. Mais il faut constater que l'énergie virile déployée par les femmes françaises pendant la guerre est un grand fait national. Depuis deux ans, la femme française, de toutes les classes et de toutes les opinions a répondu partout aux circonstances tragiques. Il faudrait des heures pour passer la revue du dévouement féminin.

Dans les régions occupées, la femme a su remplacer l'homme pour parler aux ennemis et tenir tête aux Prussiens, plus d'un nom nous est connu et combien d'autres que nous ignorons!

Mais ce qu'il faut avant tout mettre en évidence c'est que les femmes françaises ont conquis un brevet d'organisation. Organiser pour nos soldats, pour les habiller chaudement, le premier hiver de la guerre, alors que nous étions pris un peu au dépourvu.

Organiser des œuvres où vit une idée lumineuse, œuvres pour les blessés, les malades, les éclopés, les mutilés.

Organiser des comités, des souscriptions.

Organiser des œuvres pour les réfugiés, etc., les femmes françaises, avec leurs initiatives très diverses, ont su organiser les secours et répondre aux besoins si différents.

Et cette besogne ne s'achèvera pas avec la guerre ; il faudra des œuvres pour les orphelins, pour la reconstitution du travail, etc.

Si quelque chose peut nous consoler des horreurs de la guerre, c'est bien de constater dans l'action de nos femmes, tant de justice dans la charité et de charité dans la justice.

⁂

Mlle Clément, professeur au Lycée de Versailles, se demande s'il y aura des carrières féminines nouvelles après la guerre? Elle ne sait, mais elle sait que chacun devra produire son maximum d'effort et de travail Il y aura les veuves, chargées d'enfants, dont la pension ne sera pas suffisante pour vivre ; les célibataires, les femmes de mutilés, toutes devront travailler. Mais il n'y aura pas de concurrence féminine devant effrayer les hommes ; songez à la disproportion entre l'énormité de la besogne et l'insuffisance de la main d'œuvre ! L'expansion française ne se fera pas seule, il faudra produire et beaucoup, pour exporter et assurer le renom de la Nation.

Le grand problème sera de concilier les devoirs traditionnels de la femme — ceux du foyer et de la maternité — et le travail. Il faudra que la femme travaille, tout en ayant des enfants et les élevant, ce sera dur certes, mais les hommes seront là pour nous dire qu'il y a encore plus dur.

A quoi devront travailler les femmes ? Vraiment on manque d'imagination lorsqu'il s'agit de choisir un métier à une fillette. Les ouvriers n'entrevoient pour leurs filles que la couture, la mode ou la lingerie ; les petits bourgeois, la sténographie ; les boutiquiers, la carrière de demoiselle de magasin ; on dirige trop de femmes vers les mêmes chemins et voilà les routes encombrées. Les métiers ne manquent pourtant pas, que peuvent exercer les femmes, mais l'idée leur fait défaut. Par exemple la maroquinerie, la sculpture sur bois, la fabrication des jouets, pourquoi les femmes n'apprennent-elles pas ces métiers ? Nous ne produirons jamais assez pour les marchés à conquérir. Et dans le Commerce, il n'y a pas que les vendeuses. Justement va s'ouvrir prochainement, à Paris, une école supérieure de commerce pour les femmes analogue à celle des garçons, il faut que les femmes en profitent largement. Pourquoi ne seraient-elles pas représentantes de commerce en France et à l'étranger ? Pourquoi n'aborderaient-elles pas la publicité, véritable science aux Etats-Unis, et qui peut être une mine de situations nouvelles ?

Si nous voulons imiter l'Amérique, nous pourrons donner à l'activité féminine des emplois nobles et rémunérateurs. Il existe par exemple, en Amérique, des terrains de jeux, où les enfants viennent après la classe et aux jours de congé, ils y trouvent du sable propre, de l'eau claire pour [illegible], une [illegible]; au terrain de jeux sont attachés une surveillante et une nurse, toutes deux très bien payées. En Amérique encore, il existe des tutrices légales pour les enfants abandonnés ou coupables. Au lieu de mettre les enfants dans des maisons de correction, on les confie à la surveillance d'une fonctionnaire, payée par l'Etat ou la municipalité, qui visite constamment les enfants dont elle est tutrice légale et a le pouvoir de les punir. Nous trouvons aussi les infirmières-visiteuses qui vont à domicile, enseigner aux pauvres les notions d'hygiène et en surveiller l'exécution; les infirmières-visiteuses existent en France. Et comme bibliothécaires, enquêteuses sociales, préparatrices de laboratoires, dans les recherches d'archives, dans les bureaux, que de débouchés pour les femmes! Quant aux hommes, ils emploieront mieux ailleurs leurs aptitudes spéciales et leur force physique supérieure.

L'intérêt des femmes est d'accord avec leurs devoirs; dès aujourd'hui, elles doivent préparer ce qu'elles pourront faire demain. Le mariage n'est plus assuré pour nombre d'entre elles, et, au sein du mariage il leur faudra travailler quand même. Leur devise doit être : oser et entreprendre pour produire le maximum.

⁂

Mme C. L. Brunschvicg, secrétaire de l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes*, dit que depuis la guerre, aucune société suffragiste n'a fait d'action auprès des pouvoirs publics. Ce n'est pas le moment, quand les hommes se battent et que l'ennemi est sur notre territoire. Mais aucune aussi n'a renoncé aux idées d'autrefois; au contraire, la guerre leur a apporté de nouveaux arguments. Maurice Barrès s'est avisé que les familles, dont les chefs sont morts au champ d'honneur, ne seraient plus représentées au Parlement, a demandé que les mères, les femmes, les filles ou les sœurs de soldats morts pour la Patrie aient le droit de vote. La question est à l'étude. Parmi les féministes, les unes repoussent avec énergie ce projet, estimant incohérent de voir par exemple les veuves de la guerre avec droit de vote et pas les autres veuves. D'autres, dont nous sommes, estiment que ce premier pas fait, on s'habituera aux femmes électrices et que cela ouvrira la porte aux autres.

Nos amis féministes du Parlement nous conseillent dans l'avenir de demander plutôt le suffrage familial qui favoriserait les familles nombreuses. Mais la majorité des féministes s'en tient au programme primitif: d'abord le suffrage municipal, puis le suffrage politique.

La guerre apprend ce que nous disions avant du suffrage municipal. Nous avons l'exemple de ce que peuvent faire les femmes dans les mairies ; elles se sont dévouées dans les services d'assistance, particulièrement dans les services de l'assistance maternelle et infantile. Si les femmes avaient les droits politiques, ce serait la lutte triomphante contre l'alcool, elles combattraient la dépopulation en aidant les familles nombreuses et les mères célibataires. En restreignant les droits de la femme, on restreint les droits du pays. Le jour où la France aura libéré les femmes, elle n'aura pas à regretter ce qu'elle aura fait pour elles.

⁂

Mme Maria Vérone constate qu'au début de la guerre, les féministes, autrefois pacifistes, devant l'agression allemande, n'ont pas hésité; à leurs maris, à leurs fils, à leurs frères, elles ont dit : « Allez vous battre. » Et les larmes à peine séchées, elles ont fait, elles aussi, leur devoir. Elles ont fait la soupe pour ceux qui avaient faim; elles ont cousu et tricoté pour nos soldats. Les féministes sont allées dans les ambulances; d'autres dans les mairies pour assister les femmes enceintes et les nourrissons.

Malgré notre désir de ne rien revendiquer pendant la guerre, nous sommes cependant obligées de protester et de réclamer devant certains projets de lois. Il est inadmissible par exemple, que pas une femme ne soit appelée à faire partie de la Commission supérieure des « Pupilles de la nation ». La tutelle ne peut être exercée par les femmes, sauf pour les ascendantes; après la guerre, alors que tant d'enfants seront orphelins, il n'y aura pas assez d'hommes comme tuteurs, il faudra bien avoir recours aux femmes; la Chambre a voté ce projet de loi, mais le Sénat le traîne et on ne sait quand il le votera. De mauvaise grâce, il accordera peut-être droit de tutelle aux femmes veuves, divorcées ou célibataires. Singulière façon d'encourager les femmes à se marier que de refuser aux épouses les droits qu'on donne aux autres !

Les femmes ne seraient-elles pas utiles au Parlement pour examiner les marchés passés avec les fournisseurs de l'Etat, et les questions relatives au relèvement des salaires ? Comme elles feraient vite une réalité de l'axiome : à travail égal, salaire égal ! Oui, nous sommes obligées de prendre la parole, car ce ne sont pas les ouvrières qui ont le temps et le moyen de se défendre. C'est en nous occupant des orphelins et des œuvres sociales, que nous nous sommes aperçues que nous aurions tort d'abdiquer trop longtemps nos droits; il nous est indispensable d'avoir des représentants dans le Parlement. Qu'importe, si ce sont seulement les femmes des soldats morts qui commencent à être électrices. Des hommes sont morts pour l'indépendance et la liberté du pays, leurs femmes nous ouvriront le chemin qui nous mènera à notre indépendance et à notre liberté. Nous ne voulons pas lutter contre les hommes, nous voulons loyalement travailler avec eux pour le bien du pays. Donnez leurs droits aux femmes, il faut à la nation pour la faire vivre, l'énergie masculine et l'énergie féminine.

⁂

Après avoir lu un mot d'excuse de Mme Séverine qui, malade, est retenue à la chambre, M. Ferdinand Buisson lève la séance en remerciant les oratrices.

Thérèse CASEVITZ-ROUFF.

UNE ECOLE PRATIQUE de Hautes Etudes Commerciales pour Jeunes Filles

Sous les auspices de l'Association des Institutrices diplômées, une Ecole pratique de hautes études commerciales pour les jeunes filles s'ouvrira à Paris le 1er mai, 292, rue Saint-Martin.

La durée des études est d'une année; le diplôme, délivré à la fin des études, par un jury présidé par un Inspecteur de l'Enseignement technique au ministère du Commerce, est équivalent à celui délivré dans les Ecoles des Hautes Etudes commerciales de garçons.

Le brevet supérieur, le baccalauréat ou le diplôme de fin d'études dispensent les candidats de l'examen d'entrée.

Les professeurs sont des professeurs enseignant dans les Ecoles commerciales de garçons; nous citerons pour l'économie politique, l'arithmétique commerciale et financière et la comptabilité, M. Giron, professeur à l'Institut Dupuich de Bruxelles,

Pour la législation commerciale, M. Picardat, avocat à la Cour, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris.

Pour l'anglais, M. Pons, professeur aux cours commerciaux de la Ville de Paris.

Pour l'hygiène, Mme Rondeau.

Pour la géographie, M. Kergomard, professeur à l'Ecole normale d'enseignement technique.

Il est à peine besoin de souligner l'importance de cette Ecole supérieure de commerce pour les femmes. L'étranger possédait cet enseignement, quelques écoles de province admettaient les jeunes filles dans les Ecoles de garçons, mais Paris n'avait rien à leur offrir. Cette lacune disparaît.

A cette heure et dans l'avenir, la carrière commerciale s'ouvre, large et inépuisable pour les femmes ; d'autre part, peu, très peu seront celles qui n'auront pas besoin de travailler, après la guerre ; l'enseignement supérieur commercial féminin était donc une nécessité.

Sortant de cette Ecole avec un bagage sérieux de connaissances nécessaires, avec une forte instruction professionnelle, les femmes pourront aspirer à tous les emplois commerciaux, mais qu'elles sachent bien cependant que cela ne doit pas leur éviter l'apprentissage pratique dans les postes subalternes, il faudra toujours gravir les degrés, seulement les connaissances acquises à l'Ecole permettront de les gravir plus vite.

Thérèse CASEVITZ-ROUFF.

Les Deuils des Nôtres

Nous apprenons avec une grande tristesse qu'un des fils de Mme Jeanne Girard, inspectrice des écoles maternelles, vient de mourir aux armées.

L'autre est prisonnier depuis de longs mois.

Que la mère, si dévouée aux enfants des autres et si éprouvée, trouve ici l'expression d'une profonde sympathie pour sa douleur.

J. M.

Congrès de l'Union Française Pour le Suffrage des Femmes

Ce n'était point un congrès public mais l'Assemblée générale annuelle de notre Fédération suffragiste nationale. Les groupes de province malgré les circonstances y étaient représentés par de nombreuses déléguées.

Le comité central ayant jugé d'accord avec les comités de province que l'heure n'était point encore venue de reprendre la lutte pour le vote des femmes, le programme du Congrès portait sur les questions d'ordre social qui appellent d'urgence l'action féminine; nos lecteurs ont lu ici ce programme. Les rapports rédigés par des membres du comité central condensaient les réponses des groupes aux questions qui leur avaient été posées.

Nous n'analyserons point aujourd'hui ces rapports, ni les discussions qu'ils ont soulevées et les vœux qui les ont sanctionnés. Nous nous proposons de les publier *in-extenso* dans nos prochains numéros. Ce sont des travaux remarquables que nos lecteurs auront plaisir et profit à lire intégralement.

L'Assemblée fut ouverte le matin par la présidente de l'Union, Mme de Witt-Schlumberger. Elle rappella les membres de l'Union morts pour la Patrie et en particulier. M. Jean du Breuil de St-Germain et Mme Pellerin à Longuyon, infirmière fusillée par les Allemands, auxquels hommage fut rendu par l'Assemblée. Mme de Witt-Schlumberger exprima ensuite en une judicieuse et noble allocution, l'idée que les suffragistes en renonçant à leurs propagande pour se cosacrer à l'œuvre de défense nationale, ont cependant, par là-même, servi la cause du vote des femmes. Aider au triomphe de la France sur l'Allemagne, c'est aider au triomphe du droit sur la force et par conséquent sauver l'avenir de toutes les réformes qui ont pour base le principe de justice et de liberté.

Le reste de la matinée, après les formalités officielles, fut occupé par l'examen du rapport de maître Suzanne Grinberg, avocat à la cour sur le projet de loi relatif aux pensions des veuves et des orphelins de la guerre. Me Grinberg a publié ici, on s'en souvient, un précieux exposé comparé de la loi actuelle sur les pensions militaires et du projet en préparation. Son rapport que nous publierons, complétera pour nos lecteurs l'étude de la question.

⁂

Les congressistes ont entendu à la séance de l'après-midi les rapports de : Mme Pauline Rebour sur l'admission des femmes dans les commissions administratives ; Mme Poirier sur l'alcoolisme; Mlle Clément sur la dépopulation ; Mme Legrand-Falco sur les représentations cinématographiques; Mme Suzanne Grinberg sur la nationalité de la femme mariée; Mme Maria Chesliga sur les Monts de Piété. Seul, celui de Mme Legrand-Falco à propos du cinématographe est resté sans conclusion immédiate.

La question ayant paru au rapporteur insuffisamment étudiée, elle a demandé la nomination d'une commission chargée par le congrès de rechercher quels moyens seraient propres à combattre l'emploi de films dangereusement suggestifs pour la jeunesse : Me Maria Vérone, avocat à la Cour, Mme La Mazière, Mme Juliette François Raspail, Mme Pauline Rebour, Mme Remember ont été désignées pour faire avec Mme Legrand-Falco partie de cette commission qui se complétera d'elle-même.

M. Ramon Garcia qui représentait au Congrès la Ligue de la Moralité publique a demandé et obtenu le concours de l'Union à une campagne déjà en cours auprès des pouvoirs pour le même but.

⁂

Divers vœux concernant des sujets divers ayant un intérêt d'actualité ont été ensuite proposés au Congrès.

Vœu à propos de l'impôt sur le revenu, proposé par Mme de Witt-Schlumberger. — Considérant qu'à l'heure actuelle, chaque citoyen doit apporter au Pays l'appui moral et matériel auquel il a droit.

Considérant que le Pays ne pourra tenir qu'à la condition d'être soutenu financièrement par les [illegible]

Considérant que le principe de l'impôt sur le revenu est juste puisqu'il ne vise que les citoyens pouvant réellement payer.

L'U. F. S. F. demande à tous ses membres, à toutes les femmes de France, de faire strictement leur devoir et d'aider au bon fonctionnement de la loi en déclarant scrupuleusement leurs revenus, dans les conditions prévues par la loi.

L'Union ne fait pas à ses membres l'injure de leur demander de porter leur or à la Banque de France, car elle est persuadée que tous ceux qui en ont, l'ont déjà fait.

Après une brève discussion au cours de laquelle Mme Maria Vérone rappelle que la déclaration est faite par le mari, le vœu est adopté.

Vœu pour la réparation des dommages de guerre proposé par Mme Brunschvicg. — Mme Brunschvicg fait adopter le vœu suivant :

« Considérant que nos compatriotes des régions occupées ont été pillés, dévastés ou détruits, leurs biens compromis ;

Considérant que les départements envahis ont d'autant plus souffert que les armées ennemies sont venues s'y briser et n'ont pu pénétrer plus avant sur notre territoire ;

Considérant que la France tout entière a donc une dette de reconnaissance envers les départements éprouvés,

L'U. F. S. F. se joint à ceux qui demandent au Parlement :

1° Que les premières indemnités de guerre soient données aux sinistrés des régions envahies et libérées ;

2° Que la réparation intégrale des dommages de la guerre soit assurée aux Français des régions encore occupées.

Vœu pour le droit de tutelle des femmes proposé par Mme Pichon-Landry. — Après un rappel de la campagne menée par l'**Union Fraternelle des femmes**, pour obtenir que les femmes fassent partie des conseils de famille et puissent être tutrices, Mme **Pichon-Landry** propose au Congrès le vœu suivant, destiné à hâter le vote sollicité au Sénat depuis le 25 juillet dernier :

« L'U. S. F. S. émet le vœu — déjà pré- « senté par **le Conseil National des femmes** « et par **l'Union Fraternelle des femmes** « que le Sénat vote dans le plus bref délai « la proposition de loi de M. Violette adop- « tée le 23 juillet 1915 à la Chambre des « Députés — modifiée au moyen des amen- « dements proposés par les sociétés fémi- « nistes — et qui donne aux femmes le « droit d'être tutrices et membres des con- « seils de famille. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu pour la légitimation des orphelins de la guerre. — Le Congrès émet également le vœu que le Sénat vote la proposition de M. Viollette adoptée par la Chambre, le 3 décembre 1915, et qui a pour objet de légitimer les enfants naturels dont le père est mort sous les drapeaux, lorsqu'il résulte de la correspondance ou de toute autre circonstance, une évidente volonté de légitimer l'enfant, commune aux deux parents.

Vœu pour la simplification des formalités du mariage. — Le Groupe de Lyon propose un vœu pour la suppression de la publication des bans. Mme Pichon-Landry expose les inconvénients de cette suppression, et le Congrès approuve le texte proposé par le Comité Central :

« L'U. F. S. F. considérant l'intérêt mo- « ral et social de la nation, considérant « l'intérêt des compagnes de mobilisés et « celui de leurs enfants,

« Emet le vœu que toutes les modifica- « tions possibles soient apportées aux ma- « riages des mobilisés et que toutes facili- « tés leur soient données pour contracter « mariage.

Vœux concernant le travail des femmes. — Mme Brunschvicg demande au Congrès d'approuver le vœu que tous les groupes et sociétés féministes participent à l'enquête du **Conseil National des femmes**, au sujet des conditions du travail féminin pendant la guerre. Vœu adopté.

Mlle Bigot demande au Congrès d'émettre le vœu qui serait transmis à l'Alliance internationale, que des campagnes soient entreprises pour qu'à l'égalité de travail corresponde l'égalité de salaire, vu que les mesures prises à cet égard dans une nation, aura une répercussion sur toutes les autres. (Adopté).

Vœu pour la participation des femmes aux conférences diplomatiques pour la conclusion de la paix. (Adopté.)

Vœu pour l'unification de l'enseignement secondaire proposé par Mlle Clément. Le Congrès de l'U. S. F. S. émet le vœu que la préparation au baccalauréat se substitue régulièrement, dans tous les lycées de filles à celle du diplôme, ceci pour permettre aux femmes d'aborder les écoles supérieures et d'entrer dans toutes les carrières libérales, en même temps que pour affirmer le principe : « A esprit égal, culture égale. »

Ce vœu est adopté.

⁂

Mlle Thomson lit un extrait de l'*Officiel* du 20 avril, portant que l'admission des femmes dans les jurys d'arbitrage pour les loyers, a été votée par la Chambre.

Mme Brunschvicg rappelle les démarches à ce sujet faites par l'U. F. S. qui obtiennent ainsi un premier succès.

Le congrès procède à l'élection du Comité central. Tous les anciens membres sont élus à l'unanimité.

Le Congrès se sépare, après avoir émis le vœu que le droit de vote soit accordé aux femmes qui pourront ainsi peut-être éviter, dans l'avenir, en maintenant la paix, le retour des atrocités amenées par la guerre.

P.

GUERRE A L'ALCOOL

LE MAIRE BISTROCRATE DE KREMLIN-BICETRE PERD SON PROCES

M. Thomas, maire élu par les pensionnaires alcoolisés de l'hospice de Bicêtre avait, nos lecteurs le savent, intenté des poursuites contre un des Foyers du soldat créés par Mlle Babut et qui sont particulièrement chers à **La Française.**

Mlle Babut vient, comme il était à prévoir, de gagner son procès. Le ministère public lui reprochait « d'avoir ouvert un débit clandestin »,

Sur plaidoirie de M Maurice Garçon, le juge de paix, M. Rétault, a rendu hier le jugement suivant :

« Attendu que l'établissement dénommé « Au vrai poilu » ne présente pas les caractères du cabaret; que des précisions fournies au débat il résulte, en effet, que cet établissement n'est accessible qu'aux « militaires gradés ou non, blessés ou valides, sous la seule condition qu'ils soient en uniforme » et ne constitue pas, en conséquence, un lieu public;

« Attendu que le but des organisateurs dudit établissement est de permettre aux militaires, en dehors des heures de service, d'avoir à leur disposition un local où ils peuvent, sans se livrer à aucune dépense, trouver le matériel nécessaire à la correspondance : des journaux, des publications périodiques, des livres, des jeux d'intérieur, à l'exclusion des jeux d'argent et de hasard ;

« Que si les militaires ont la facilité, il est vrai, de prendre une boisson moyennant la somme de 0 fr. 10, il convient d'observer que l'entrée de l'établissement est absolument libre, c'est-à-dire que le fait de consommer une boisson est une pure faculté et non une obligation ;

« Que l'on ne saurait prétendre que ledit établissement a été organisé en vue de réaliser une spéculation, qu'il est manifeste que la vente des boissons, dont la consommation est facultative et dont le prix est infime, ne peut à elle seule suffire à assurer le remboursement des frais inhérents à l'installation et à l'entretien de cet établissement ; que pour les raisons qui précèdent il apparaît nettement que l'établissement « Au vrai poilu » est une œuvre de bienfaisance ne constituant pas un débit de boissons au regard de la loi du 17 juillet 1880 ;

« Que dès lors il est sans importance que cet établissement se trouve être aménagé dans le local d'un ancien cabaret dont la tenancière a été condamnée à l'amende prévue par l'article 471 du Code pénal comme ayant contrevenu à l'arrêté du maire du Kremlin-Bicêtre ; que toutefois l'installation de l'œuvre du « Vrai poilu » dans le local précité semble avoir donné lieu à une confusion d'où les présentes poursuites paraissent résulter... »

En conséquence, Mlle Babut a été acquittée « sans amende ni dépens ».

⁂

UN LIVRE DE PROPAGANDE

Nous avons annoncé la publication du nouveau livre de M. Jean Finot : **L'Union sacrée contre l'alcoolisme.**

Dans la vaste littérature consacrée à l'alcoolisme, l'ouvrage de l'éminent auteur de la **Philosophie de la longévité**, de la **Science du bonheur**, de **Préjugé des races**, etc., etc., admirée et traduits dans presque tous les pays apporte une note à part. Œuvre de généralisation, c'est aussi une œuvre de réalisations. Le président de **L'alarme** (**Société Française d'Action contre l'Acoolisme**) qui a su grouper autour de lui les plus illustres parmi nos hommes d'Etat, penseurs et hommes d'action, y préconise des réformes pratiques, urgentes et facilement applicables. Il démontre en outre les avantages considérables que présente pour les vignerons et les débitants la suppression de l'alcoolisme. Il prêche l'Union sacrée même dans ce domaine Pages tantôt émouvantes, tantôt ardentes

et critiques, enthousiastes et lyriques plutôt d'enseignements et d'avertissements, et toujours très documentées, elles méritent d'être lues par tous ceux qui aiment la France et s'intéressent à son avenir.

Un volume in-8. Prix : 2 fr. 50. Edition de l'Alarme. Dépôt général chez Ernest Flammarion, 26, rue Racine.

Note. — Les membres de l'Alarme payant une cotisation minimum de 10 fr. ont reçu ou recevront ce volume gratuitement. Les autres peuvent se le procurer 6, rue Jacob, aux bureaux de l'Alarme au prix de 1 franc.

♣

L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Un de nos abonnés nous adresse la lettre suivante :

« D'éminents militants de l'anti-alcoolisme sont d'avis que le Parlement et le Gouvernement ne peuvent rien pour abattre le fléau de l'alcool, que, seules, les conférences seront efficaces. Eh bien, ce n'est pas mon opinion. Si le gouvernement était composé de bons Français, ayant à cœur de sauver la race française, il prendrait des mesures de salut public comme a fait la Russie et ne regarderait pas l'intérêt des bistros et autres empoisonneurs. Tant pis si le mandat électoral est perdu, la France est plus intéressante qu'un mandat électoral.

« Quant aux conférences, leur résultat est nul, j'en ai fait l'expérience moi-même.

« Pendant quelques mois, j'ai résidé dans une commune de la Marne où, toute la population, sans exception, depuis le maire, est totalement abrutie, congestionnée et empoisonnée par l'alcool depuis plusieurs générations. C'est un pays de buveurs de cru où tous les individus meurent d'une maladie d'alcoolique, cancer, congestion, etc.

« Des centaines de femmes, d'hommes et d'enfants sont ivres tous les jours.

« Toute cette population vit dans la saleté, la crasse, le fumier, dans des taudis infects, elle est plus près de la bestialité que de l'espèce humaine.

« J'ai voulu, à plusieurs reprises, leur faire comprendre quels ravages produisaient les liquides alcooliques. Je n'ai réussi qu'à me faire insulter.

« Parce que je n'allais pas consommer chez les bistros, j'ai été traité de boche d'espion et d'individu suspect. Plusieurs, quand ils étaient ivres, m'adressaient des menaces parce que je ne buvais pas la goutte et que, soi-disant, je voulais les empêcher d'en boire.

« Je vous prie de remarquer, que je suis Dauphinois et que j'ai fait 17 ans de service militaire.

« En vérité, il n'y a rien à faire avec les brutes alcooliques, ni les bons conseils, ni les exemples, n'obtiendront de résultats.

« Seule la suppression complète de l'alcool de bouche produira des fruits, et seul le Gouvernement peut la réaliser. Comme l'a dit le vaillant général Malleterre, « il est moins pénible de lutter dans les tranchées que contre l'alcoolisme. »

« Quand discutera-t-on le projet Ribot sur l'alcool ? Cette discussion se fait bien attendre ! »

« V. Grandouiller. »

♣

GUERRE AUX DEPUTES BISTROCRATES

Nous publierons dans le prochain numéro la liste des députés qui ont voté pour le maintien des droits politiques aux ivrognes récidivistes et fait avorter la réforme de la loi de répression de l'ivresse

♣

DANS LES ECOLES MATERNELLES

Nous avons aujourd'hui la promesse formelle qu'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique sera adressée à tous les inspecteurs d'académie, afin que l'usage des infusions servies à l'école remplace les liquides divers généralement alcoolisés que les tout petits apportent dans des bouteilles. L'éminente hygiéniste Mme Molly-Weiss, directrice de l'**Ecole des Mères** veut bien se charger de rédiger une liste de formules de boissons qui servira de guide aux directrices.

Nous n'étonnerons point les lecteurs de **La Française** en signalant que ce projet de réforme a trouvé auprès de M. Lapie, directeur de l'enseignement primaire, l'accueil le plus éclairé et le plus bienveillant. Un nouveau renseignement nous est parvenu ces jours derniers sur les tentatives déjà faites dans les écoles de Paris pour la diffusion des boissons saines. Voici cette lettre,

« J'ai été surprise que personne ne parlât de l'initiative prise par la **Caisse des Ecoles** du 15e arrondissement, initiative, il est vrai, interrompue depuis la guerre, sans doute par raison financière. Quand j'ai été dans les écoles du 15e (écoles de garçons, de filles et maternelles) pour présenter les feuilles sur la limitation des débits, j'ai appris que la Caisse des Ecoles fournissait gratuitement une sorte de coco concentré (très bon, j'en ai goûté) permettant de faire à frais très minimes une boisson très près appréciée des enfants et qui, peu à peu, se substituait aux boissons plus ou moins malsaines apportées de chez eux.

A l'heure actuelle,e rue Vigée-Lebrun, une des écoles où je donne des leçons de chant, on boit de l'eau, c'est la seule boisson permise. Il est absolument interdit d'apporter des bouteilles, quel que soit le liquide qu'elles renferment, car on juge le contenant aussi dangereux que le contenu

J'espérais toujours qu'il serait question de cette initiative, qui continuera certainement après la guerre. Je le fais d'une manière toute officieuse, car je n'ai pas qualité pour le faire autrement. »

L. Lovray.

Conférences d'Intérêt féminin

LA FEMME FRANÇAISE

M. Camille Bellaigne a fait récemment à la Société des Conférences une causerie charmante et documentée sur la femme française.

Avec infiniment d'esprit, il a critiqué certains de nos écrivains qui s'étaient plu à peindre la femme sous un jour peu favorable. Et cette opinion, née de la littérature, était devenue presque générale, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Avant la guerre, la femme française était non seulement méconnue, mais calomniée.

Le conférencier, dans une forme émouvante, a su dire ce qu'a été depuis vingt mois, ce qu'est encore, l'action de la femme française partout où elle a pu s'exercer utilement.

« En notre pays, la femme s'est affirmée riche de toutes les plus hautes vertus morales et sociales, a-t-il dit; elle sortira de la guerre grandie par son magnifique héroïsme, son inépuisable et touchante bonté, son admirable esprit de dévouement et de sacrifice. »

Il fallait, hélas ! le fléau qu'est la guerre pour qu'il soit rendu justice à la femme.

C'est un acheminement vers les droits qu'elle réclame et qu'il ne sera plus possible de lui refuser après les preuves données.

Jane Némo.

***

« PRISONNIERE EN ALLEMAGNE »

par *Mme Isabelle Debran*

La matinée de l'Œuvre de Secours aux artistes français et belges empruntait un bien vif intérêt, le 16 avril, à la conférence de Mme Isabelle Debran. Ce n'est assurément pas tous les jours qu'il est permis par les circonstances, par la censure, d'entendre une neutre, retour d'Allemagne, raconter ses impressions de voyage... et d'incarcération.

Neutre, Mme Debran l'est à peine et l'avoue, tout en se défendant avec ingénuité de venir faire chez nous œuvre de haine et de représailles contre ses tourmenteurs. Ce n'est pas qu'elle soit française au sens littéral du mot puisque — sauf erreur — Suissesse par son père, elle fut « automatiquement naturalisée » américaine par son mariage; d'autre part, elle séjourna à Bruxelles et habite actuellement Genève mais, et voilà le mot de l'énigme, elle est **Parisienne par sa naissance**, son ascendance maternelle et son éducation, et ce sont là de mauvaises conditions pour être neutre...

Aussi est-ce avec une bien vive sympathie qu'on a écouté Mme Debran. La directrice du journal « Pour la Femme » fait en Suisse une campagne active pour les idées, pour l'idéal français. Ces opinions, les actes de propagande qui les appuyaient étaient assurément connus de nos ennemis et c'est ce qui valut à Mme Debran les honneurs, les angoisses et les véritables souffrances d'un emprisonnement en Allemagne.

Partir pour un rendez-vous d'affaires fixé à Bade avec un grand éditeur de Berlin, voir son voyage interrompu dès la frontière allemande franchie, subir un véritable supplice d'interrogatoires et de visites corporelles, passer la nuit dans un cachot élevé qui rappelle les « plombs » de Silvio Pellico, mais par — 12° au lieu de + 30°, craindre l'inconnu, le peloton d'exécution, être privée de nourriture et de sommeil, pire, de solitude (au judas un gardien *peut* perpétuellement apparaître), enfin reposer dans des draps *sales* et ne s'en apercevoir qu'au matin, tels furent les degrés de la torture qu'une femme délicate et raffinée comme elle fut obligée de supporter.

Bien d'autres péripéties s'ajoutent à celles-ci, et la conférencière les narre avec une force que rend plus émouvante la sobriété de l'expression. Juste et fine, sa parole porte par sa retenue même, par la véhémence contenue, sans passion, qu'une volonté inflexible lui a imposée, dirait-on.

Ah, Mme Isabelle Debran a dû, malgré tout, donner du fil à retordre à ses bourreaux ! Des infirmières revenues des départements envahis assurent qu'on se fait respecter et même écouter des autorités Boches en parlant haut et ferme. La platitude et la civilité n'obtiennent rien de gens accoutumés à admirer en tout et partout la Force. Or le courage, l'orgueil de l'innocence sont une manière de force et nul doute que son attitude ferme n'ait valu à Mme Debran (inscrite sur les listes noires pour ses sentiments francophiles et véhémentement soupçonnée d'espionnage), sa mise en liberté finale après un voyage poussé jusqu'à Munich.

La Française, représentée à la conférence de Mme Debran par un groupe de ses rédactrices et amies fidèles, a porté à la féministe les sympathies que sa belle aventure lui a acquises au milieu d'elles.

Odette Bussard.

Bulletin des Sociétés Féministes

SOCIETE NATIONALE DU FEMINISME FRANÇAIS

Conférence-concert le dimanche 7 mai à 2 heures 1/2 précises, dans la salle des Fêtes de la Mairie du IXe arrondissement, rue Drouot; avec le concours de Mme Marguerite Vinci, de l'Opéra; M. Jacques Robert, de la Comédie Française; M. Villain, violoniste, premier prix du conservatoire; M. Albert Laurent, compositeur belge, et plusieurs autres grands artistes. Quête au profit de l'Ouvroir Municipal de Boulogne-sur-Seine, fondé par M. le Conseiller Général Paul Guibourg. Ordre du jour :

1° *Procès-verbal* de la précédente séance séance par la secrétaire Mme Boisset ; 2° *Communications diverses*, par la Présidente, Mme Remember ; 3° *Enquête organisée par le Conseil National des Femmes françaises concernant le salaire des femmes*, par Mme Brunschvieg, vice-présidente de la section du travail ; 4° *Les Femmes et la Guerre*, conférence par Mme Suzanne Grinberg, avocat à la Cour d'appel. Invitation gratuite.

♣

LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES

Ouvroir de l'Abbaye, place Pigalle. — Vente permanente au profit des Œuvres de guerre. Assistance aux soldats du front et aux prisonniers. — Poupées, Costumes des Nations alliées depuis 1 fr. 45. Jouets en bois et carton, depuis 0 fr. 25.

Travaux de broderie et de lingerie. Cousins, Sachets, Pelotes, Abat-Jour, Plafonniers, Lainages pour Soldats, Chaussettes tricotées à la main.

Objets divers : 5, 10 et 20 centimes. Exposition permanente. Entrée libre.

♣

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

GROUPE LYONNAIS

La question du cinématographe

Le dimanche 26 mars, se réunissait le groupe lyonnais de l'U. F. S. F., qui étudiait, entre autres questions portées à l'ordre du jour du Congrès du 20 avril, celle du cinématographe.

M. Gourju, membre de notre groupe, conseiller municipal, conseiller général, nous écrivait le 28 :

« Madame,

« J'ai profité de la séance de commission générale qui a été tenue hier 27, par le Conseil, pour lui faire connaître les observations très intéressantes que j'avais entendues la veille sur les inconvénients graves des films cinématographiques criminels ou policiers. A mon avis, ai-je ajouté, il conviendrait d'interdire l'accès des cinémas aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de discernement (12 ou 13 ans par exemple) ou plus simplement d'interdire ces films eux-mêmes qui, d'ailleurs, sont d'une inepties et d'une invraisemblance inimaginables.

« M. le Maire nous a alors rappelé qu'à l'occasion de l'affaire Bonnot il avait déjà pris un arrêté d'interdiction et nous a dit qu'il reviendrait à la charge.

« Le conseil a été unanime pour estimer qu'il y a en effet, quelque chose à faire »

Veuillez agréer, etc.

Signé : Gourju.

Le groupe avait décidé que nous interviendrions auprès de M. le Maire. Nous avons été reçues le lundi 10 avril.

M. Herriot, très aimablement, nous a dit ce qu'il avait fait et nous a autorisées à prendre copie de la lettre qu'il avait adressée à M. le Préfet (on sait qu'à Lyon la police n'est pas placée sous les ordres du Maire).

Lyon, le 20 mars 1916.

« Le Maire de Lyon,
à Monsieur le Préfet du Rhône,

« Un arrêté municipal en date du 14 juin 1912 interdit la reproduction des films représentant des agissements criminels. Cette prescription, à laquelle j'attache beaucoup d'importance, semble depuis quelque temps avoir été perdue de vue. J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien la rappeler aux services de police en les invitant à la faire appliquer strictement.

« Ces exhibitions sont, à mon avis, des plus pernicieuses pour les enfants et les jeunes gens dont elles peuvent fausser le jugement et les idées morales, et qui, plus que jamais, ont besoin d'être protégés.

« C'est le conseil municipal qui, par un vote unanime, m'a demandé, Monsieur le Préfet, d'attirer votre attention sur ce danger.

Le Maire de Lyon,
Signé: E. Herriot.

M. Herriot nous a dit aussi qu'une commission dont il fait partie, avait été créée par M. Painlevé pour étudier la question du cinéma « auxiliaire de l'école ».

Le rapport qu'adoptera le Congrès de l'U. F. S. F., le 20 avril, viendra renforcer, toutes ces bonnes dispositions et hâter la victoire des honnêtes gens!

La Secrétaire générale
du Groupe Lyonnais:
M. Blache-Calzan.

Chronique des Œuvres et Institutions

LA MOISE MATERNELLE

Une matinée patriotique fut donnée il y a quelques jours par la « Moise Maternelle » dont la Fondatrice-Présidente est Mme Jeanne Girard, Inspectrice des Ecoles maternelles de la Seine.

Cette matinée, organisée exclusivement par des institutrices, avait pour but de permettre à l'Œuvre l'envoi de paquetages sur le front à l'occasion de Pâques. Le succès dépassa toutes les espérances car, le soleil s'étant mis de la partie, plus de 600 personnes vinrent applaudir les artistes qui avaient bien voulu prêter leur gracieux concours.

Les Normaliennes ouvrirent la séance avec l'hymne national et se firent entendre encore dans le *Chant du Départ* et *Quatre-vingt-douze*. Après une série de chants et de morceaux patriotiques, on eut le plaisir d'entendre les petits élèves d'une école maternelle dont la voix si fraîche fut admirablement conduite par Mme Hamon, qui fut elle-même particulièrement applaudie dans le « Bouquet Tricolore ».

La matinée terminée, on put constater avec un certain orgueil que les efforts étaient récompensés; près de 1.800 objets de toute espèce, pouvant servir aux combattants, avaient été déposés par les invités fort aimablement entre les mains des dames déléguées, et plus de 600 francs avaient payé les programmes et fleurettes distribués par d'aimables vendeuses.

Avec tout ce butin, on a pu faire 300 paquetages qui vont aller porter à nos braves défenseurs avec un peu de bien-être, l'assurance que notre pensée est vivante auprès d'eux.

La Secrétaire générale,
R. Gorin.

GAGNE-PAIN

Examens et Concours

Ecole Nationale d'arts et métiers. — Un concours est annoncé pour juin 1916. — **Conditions d'admission** : 15 ans au moins, 18 ans au plus (par décret du 23 janvier 1915 la limite d'âge de 18 ans est prorogée exceptionnellement d'une année en 1916). — **Programme** : Epreuves orales et épreuves écrites. — **Avantages** : Obtention possible du brevet d'ingénieur des Ecoles Nationales d'Arts et Métiers. Accès à d'importantes fonctions industrielles, à de nombreuses carrières, telles : les chemins de fer, les Ponts et Chaussées, le génie militaire, etc., etc.., à des emplois de dessinateur dans les grandes compagnies, etc.

Elève aspirant d'infanterie. — **Date officielle** : 20 et 21 mars 1916. (Réservé aux militaires des dépots des corps de troupe d'infanterie.) Pourront y prendre part : Soldats de la classe 1917, engagés volontaires, évacués des armées, etc., etc.

Ecole Centrale des Arts et Manufactures. — **Date du concours** : 14 juin 1916. — Délais d'inscription : 15 mai 1916. L'exception est faite pour les candidats qui, actuellement sous les drapeaux, seraient renvoyés éventuellement dans leurs foyers.

Ecole de Polytechnique. — **Date officielle** : Lundi 5 juin 1916. Le nombre des candidats est fixé à 70.

Dame employée aux chemins de fer de l'Etat. — **Date officielle** : 9, 10 et 11 mai prochain. Concours ouvert pour 25 places. — **Traitement** : 1.200 à 2.200 francs. — **Indemnité de résidence** : 600 francs à Paris. — Aucun diplôme n'est exigé.

LA MODE PRATIQUE

est de tous les journaux de mode celui qui fait le plus largement place à des articles d'éducation morale et sociale.

Les lectrices de la *Française* y retrouveront les noms d'Odette Bussard (Marion Gilbert), de Thérèse Casevitz-Rouff, Jane Misme.

La Mode Pratique est d'ailleurs le meilleur guide des femmes de bon sens et de bon goût, pour la toilette, l'aménagement de la maison, l'hygiène.

Et nul ne peut s'étonner qu'elle ait acquis la réputation du « plus intelligent » des journaux de mode, s'il sait qu'elle est dirigée par Mme Caroline de Broutelles. Le féminisme doit beaucoup à cette femme éminente, écrivain de talent, qui donne un exemple rare d'activité économique.

EXPOSITION OUVERTE

Galeries Georges Petit, 8, rue de Seine. Œuvres de **Jean-Gabriel** Domergue, du 15 au 30 avril.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Stations thermales

Vichy, Aix les Bains, Evian les-Bains, Vals les Bains, Allevard, Besançon, Thonon les Bains, St-Gervais les Bains, le Fayet, Uriage, Châteauguyon, Royat, St-Nectaire, etc..

Billets d'aller et retour collectifs toutes classes à prix réduits, délivrés aux familles d'au *moins* trois personnes voyageant ensemble.

Emission: 1er mai-15 octobre, au départ de toutes gares P.-L.-M.

Minimum de parcours simple: 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Validité: 33 jours, avec faculté de prolongation.

Prix. — Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Demander les billets 4 jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Dame professeur donnerait des leçons à des enfants, musique et français, ou les promènerait.

S'adresser à Mme Nardin, 19, rue Poncelet.

Mme VERA STARKOFF organise un cours de russe à prix très modérés, 53, rue Gazan (Parc Montsouris).

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bigeon-Pariani. — Fondée en 1869
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapioca; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIERES

BIERES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : Jane Mieme.

Imprimerie F. Conty, 11, rue Molière.

L'ORIGINE DE LA Subordination des Femmes

par JEAN PAIN

(SUITE)

De nos jours, les occupations à l'extérieur sont réservées au mari grâce à une survivance et à une continuation de cette coutume qui, lorsque les unions n'étaient pas devenues chose facile, obligeait le prétendu à s'aventurer bien loin au dehors de son foyer pour chercher de quoi faire à sa femme de beaux cadeaux afin de n'être pas éconduit et de rester le plus longtemps possible en faveur. Ainsi la femme prit peu à peu l'habitude de se laisser entretenir par l'homme et de se borner à l'activité domestique. C'est du reste le même mobile qui de nos jours encore domine les relations conjugales: la femme moderne ne met-elle pas comme prix de son acquisition la condition que le mari subviendra à son entretien? durant tout le temps de sa jeunesse elle ne rêve qu'à trouver le parti avantageux qui lui apportera cet excellent cadeau de noces qu'est une position; et si elle ne cherche pas à en acquérir une qui la mette à l'abri de besoin, ce n'est pas à la suite de ce gentil raisonnement philosophique qu'on lui suppose, d'après lequel la nature féminine serait faite pour la vie de foyer, c'est qu'elle se considère comme assez belle ou assez désirable pour n'avoir pas à travailler et pour mériter que son mari lui apporte en présent la production de son travail.

Au cours du régime matriarcal la femme primitive, comblée de faveurs parce qu'elle sait en se dérober pour aviver les désirs, ne tarde pas à se faire le même raisonnement: qu'avait-elle besoin de s'employer dans ses occupations actives, attendu que ses maris lui apportaient tout ce dont elle avait besoin.

Nous croyons trouver des traces de ce dernier stade du matriarcat en particulier dans la population berbère: chez les Touaregs en effet la femme dispose de sa main; dans la communauté conjugale elle gère sa fortune et, n'étant pas forcée de contribuer aux dépenses du ménage, elle passe son temps à pratiquer les arts d'agrément.

Ainsi la femme, qui dans la période matriarcale a débuté par produire comme son compagnon pour contribuer aux dépenses du ménage, passa ensuite par un second stade où elle abandonna les occupations actives pour se borner aux tâches domestiques, grâce au caractère spécifique de l'union sexuelle durant cette période. A ce moment de son histoire, elle se croyait devenue souveraine et ce fut le commencement de son esclavage: elle s'était habituée à considérer ses maris comme de simples serviteurs et comme des pourvoyeurs, bons tout au plus à fournir les objets nécessaires à l'entretien du ménage; elle ne prit pas garde qu'avec cette nouvelle organisation l'activité extérieure, en faisant de son compagnon un producteur, devait donner à celui-ci une supériorité écrasante, tandis qu'elle, confinée, allait se confiner au foyer dans des occupations stériles, propres à annihiler ses meilleures facultés. Sans doute à ce moment elle pouvait encore être sauvée, si elle avait voulu développer le champ d'activité auquel elle se trouvait bornée. Comme nous l'avons montré à propos de la théorie d'Engels, elle avait de quoi, en créant les industries domestiques, en conservant la direction des travaux agricoles, déployer une activité qui n'aurait pas fait d'elle une inférieure; mais une situation aussi anormale corrompt les meilleures créatures: sollicitée par de nombreux prétendants qui rivalisaient d'efforts pour pouvoir lui offrir les richesses les plus variées, elle se délivra sur eux de tout travail productif et leur abandonna même ceux qui entraient directement dans ses attributions, à mesure que leur importance augmentait.

Pendant ce temps, l'homme, stimulé par l'attrait sexuel, devait se faire le créateur de la civilisation sous toutes ses formes. Aucune autre théorie ne pourrait expliquer sous l'empire de quelle force il a pu ainsi sortir de l'engourdissement primitif, c'est-à-dire se surpasser lui-même, puisque l'oisiveté est une chose si foncière dans la nature humaine; c'est en vain que l'école sociologique invoque l'aiguillon des nécessités croissantes du développement social: les nécessités de la vie moderne, infiniment plus diverses et plus pressantes encore, n'ont pu parvenir à porter au travail le nègre d'Amérique; seuls les impérieux besoins de la sexualité avaient assez de puissance pour s'emparer de l'homme tout entier et lui donner l'émulation capable de le river à un labeur continuel et fécond. C'est pourquoi les idéaux dans la contemplation desquels le travailleur puise le courage nécessaire pour continuer son œuvre, sont presque tous du genre féminin; quelquefois même dans les imaginations exaltées ils revêtent une forme féminine: c'est la nymphe Egérie ou la Muse des poètes qui exhortent leurs protégés au travail. Ces entités et ces personnifications ne sont autre que l'expression symbolique de la sexualité poussant l'homme à se consacrer aux occupations actives.

La femme qui n'avait pas à solliciter les hommes puisque les hommes venaient eux-mêmes la solliciter, fut privée de cet irrésistible stimulant; ceux-ci lui apportaient en présent le fruit de leurs efforts; elle finit par se donner au plus offrant et passa ainsi d'esclavage d'une domination illusoire à une servitude dorée, sans qu'aucune révolution ne vint troubler un changement aussi naturel. La femme était à vendre; c'est pourquoi les premiers mariages ne sont pas des actes d'association mais des contrats de vente. Le passage du matriarcat au patriarcat devenait avec cette dernière transformation un fait accompli: à l'âge héroïque avait succédé l'âge de la captivité.

On voit par cette description que la subordination de la femme est bien en définitive une conséquence de l'importance qu'ont prises les attributions masculines par rapport aux attributions féminines, ainsi que le soutenaient Engels et l'école du matérialisme historique; mais combien cette hypothèse est-elle insuffisante! jamais une semblable division du travail économique n'aurait même pu avoir un commencement de réalisation, si elle avait dû résulter d'un plan raisonné. C'est la force mystérieuse de la sexualité qui accomplit cette œuvre alors qu'on pouvait la croire vaincue à jamais par tout un réseau de lois prohibitives dont elle ne pouvait plus se dégager, ce fut elle pourtant qui eut le triomphe final; car dans l'impossibilité où elle se trouvait d'agir directement sur la femme qui l'avait matrisée, elle a réussi à déterminer une coutume qui, en différenciant les attributions à l'avantage de l'homme, eut raison de tous les efforts que sa compagne avait fait pour s'affranchir de la servitude.

Mais avec la division du travail sexuel l'œuvre d'abaissement du sexe féminin n'était qu'amorcée : pour la rendre formelle il fallait encore déterminer dans l'esprit de l'homme et de la femme cette conception qu'ils sont deux êtres de nature absolument différente et incompatible l'une de l'autre ; autrement dit après avoir montré comment la sexualité a révolutionné les institutions, il reste à montrer comment elle s'y est prise pour révolutionner les idées. Pour cela, nous devons étudier, non plus directement les coutumes de la famille primitive, mais ses mœurs.

Aux stades inférieurs de l'humanité la famille n'est nullement fondée sur les liens de consanguinité ; elle est constituée par le clan totémique, sorte d'agglomération assez étendue dont les membres se croient descendus d'un ancêtre commun (totem), qui est le plus souvent une espèce animale ou végétale. Une tribu comprend un certain nombre de clans et l'homme n'a le droit de choisir une épouse qu'en dehors du clan auquel il appartient. Cette pratique, étudiée pour la première fois par Mac-Lennan (Primitive marriage, 1865) a pris le nom d'exogamie.

Or, il existe des mœurs bien curieuses à l'intérieur de ces petits groupements. En effet, la retenue envers les femmes du clan est poussée jusqu'à la plus extrême rigueur. Nous sommes loin de cette promiscuité qu'on croit *a priori* être de règle parmi les sauvages. La crainte que les sexes s'inspirent mutuellement de nos jours et qu'on considère arbitrairement comme un produit tardif d'une civilisation parvenue jusqu'à un haut degré de moralité, n'est au contraire qu'une survivance s'effaçant peu à peu d'un rigorisme qui chez nos lointains ancêtres était porté jusqu'à la superstition. Même dans les circonstances les plus ordinaires de la vie les relations entre garçons et filles sont formellement interdites parmi les sauvages. Non seulement ils ne doivent ni manger, ni jouer, ni danser, ni se promener, ni causer ensemble, ni aller les uns chez les autres, mais souvent même les hommes doivent s'abstenir de toucher un objet ayant appartenu à une femme et lorsqu'ils en rencontrent une, ils sont astreints à détourner les yeux. La femme devient ainsi un véritable tabou auquel il est interdit de toucher.

Ces mœurs, étranges pour des peuples barbares, peuvent être facilement expliquées par notre hypothèse qui attribue toutes les différenciations sociales entre les sexes à ce fait que l'homme cherche à s'emparer de la femme pour qu'elle ne puisse se refuser à lui dans l'amour. Cette conception de l'union sexuelle, si foncière à la nature masculine, devait naturellement dresser entre les garçons et les filles une barrière, d'autant plus infranchissable que la passion, comme cela a lieu chez les primitifs, se rapproche davantage de l'instinct. Il y a ainsi dans l'union intime quelque chose de si en dehors des rapports habituels que nous entretenons, que l'homme est amené infailliblement à voir dans la personne qui se prête à cette union, une créature spéciale qui ne ressemble en rien à ses compagnons, une sorte d'être à part, une chose surnaturelle qu'il ne saurait considérer comme égale à lui ni d'une nature identique à la sienne.

La crainte religieuse que le primitif éprouve pour la femme de son clan, et qui est allée en s'affaiblissant progressivement jusqu'à nos jours, vient donc justement de ce que la pauvreté de sa raison le laissant davantage que nous sous l'empire de la vie passionnelle, il sent par là plus profondément combien le fait de chercher à s'emparer d'un être descendu de la même divinité et placé ainsi de droit dans une sorte d'égalité avec lui, serait un acte monstrueux qui, soumettant la femme à son usage personnel, avilirait aussi le totem et attirerait sa colère. Dès lors, il ne consent plus à s'unir qu'avec une femme étrangère ; ses relations avec elle ne sauraient plus offrir le même inconvénient, car de même que le Romain considérait comme barbare tout ce qui n'était pas de sa nationalité, pour le primitif le monde s'arrête à son clan : l'épouse qui vient de loin, qui n'est pas auréolée du caractère sacré de la divinité ancestrale, est regardée comme une non-valeur faite pour le rôle de bête de somme et sa possession ne fera pas d'elle un être surnaturel, mais une chose.

(A suivre)